

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 novembre 2019	N° 2019-710

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 novembre 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2019-710

**Le Taillan-Médoc - Chemin du Four à Chaux - Confirmation de décision de faire - Approbation -
Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2018-247 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2018-2020.

Depuis, l'avancement du projet d'aménagement de voirie et d'assainissement pluvial du chemin du Four à Chaux permet de proposer la validation du jalon « confirmation de décision de faire » (cf fiche jointe).

Ce projet ne respecte pas l'épure financière du contrat de co-développement puisque l'opération a été estimée au stade avant-projet, à 3 700 000 € TTC, au lieu de 2 900 000 € TTC, soit + 800 000 € TTC.

Malgré les économies qui ont été faites en réduisant ponctuellement les emprises, et donc le coût des aménagements, il n'a pas été possible de réduire davantage cette plus-value, due à l'augmentation du coût des travaux d'assainissement pluvial. En effet, l'estimation initiale (500 000 € TTC), était basée sur une étude préliminaire datant de 2014. Depuis cette date, outre l'augmentation des coûts, il a été nécessaire de mettre en œuvre les mesures de compensation maintenant exigées par l'Etat et compléter l'aménagement par le drainage de la nappe phréatique, non prévu initialement.

Ce projet a fait l'objet d'un accord de la commune.

Projet	Jalon	Estimation	Imputation budgétaire	N° fiche action
Le Taillan-Médoc : Travaux de voirie et d'assainissement pluvial Chemin du Four à Chaux	Confirmation de décision de faire	3 700 000 €	23 23 151 844	N°2 (C04 519 0090)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU la délibération n°2018-247 du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018,

VU les états et la fiche projet,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet fait l'objet d'avancements programmés des études,

DECIDE

Article unique : la validation du jalon « confirmation de décision de faire » pour le projet de travaux de voirie et d'assainissement pluvial chemin du Four à Chaux au Taillan-Médoc et de l'estimation financière correspondante.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2019	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PUJOL



CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2018 - 2020

LE TAILLAN-MEDOC

Fiche action : 2 (C04 519 0090)

Réseau de catégorie : 2

Chemin du Four à Chaux : travaux de voirie et d'assainissement pluvial

Confirmation de décision de faire (CDF) : Novembre 2019

LOCALISATION DU PROJET :



ELEMENTS DE PROGRAMME :

Mise en place d'un dispositif d'assainissement pluvial, enfouissement des réseaux secs, travaux d'aménagement de voirie visant à élargir la chaussée à 6m (4m actuellement), à créer une voie verte, des espaces verts, et garantissant une circulation apaisée. Rénovation de l'éclairage public.

CHEF DE PROJET

Nadine Grégoire

ESTIMATION DE L'OPERATION

3 700 000 € TTC

IMPUTATION BUDGETAIRE

Opération : 05P060O002- Aménagement voirie intercommunale PTO
Dossier : 2017-01263
Tache :01263-11

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit, dans une emprise de 16m (OP S38 du PLU), de réaménager cette voie itinéraire de niveau 2, d'un linéaire de 750m environ.

Préalablement aux travaux de voirie, il est nécessaire de procéder à des travaux d'assainissement pluvial : déplacement et confortement du fossé Nord, mise en place d'un collecteur (diamètre variable de 400 à 500 mm) et d'un drain d'écèlement de la nappe sous l'accotement Sud.

Les travaux de voirie consistent en l'élargissement de la chaussée à 6m de large, en la création d'une voie verte de 3m de large côté Sud, séparée de la chaussée par une banquette végétalisée de 2,50m, et du retraitement de l'accotement Nord avec notamment un fossé recalibré et un cheminement piétons en grave de 1,50m.

Les différents carrefours seront réaménagés :

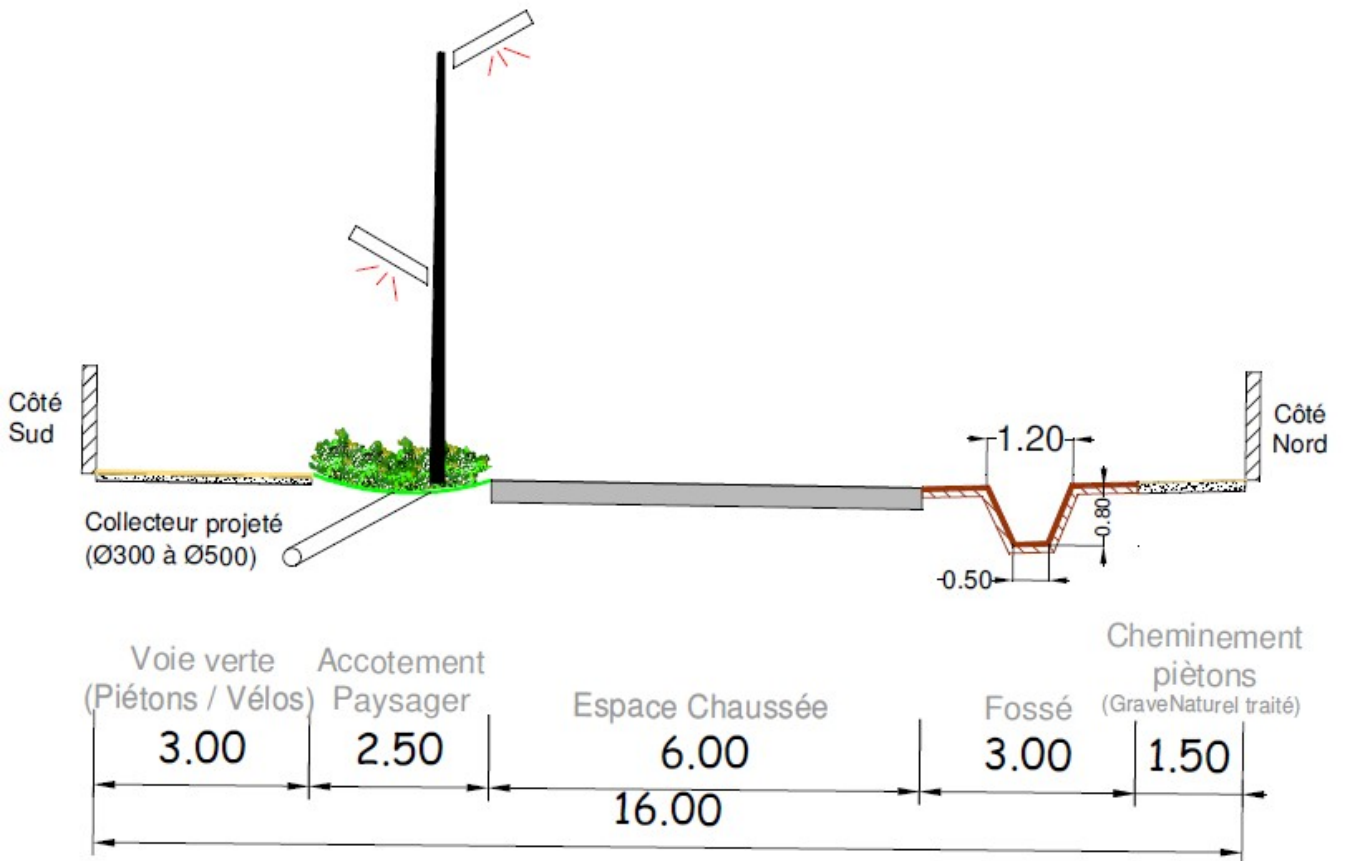
- le carrefour en limite de commune avec Blanquefort - côté Est - avec l'avenue de la Salle de Breillan, le chemin des Peyreyres, la rue du manège et la rue de terre noire, sera réaménagé en carrefour giratoire (OP T1560 du PLU).
- le carrefour avec le chemin de Gelès sera réaménagé avec un large îlot central végétalisé, et un plateau surélevé.
- le carrefour avec la rue de Jean d'Arsac sera aussi réaménagé avec îlots centraux et plateau surélevé.

Trois arrêts de bus seront créés pour la future ligne 37 et la ligne 85.

Quelques places de stationnement seront créées.

L'éclairage public sera rénové. Des plantations d'espaces verts seront réalisées.

PROFIL EN TRAVERS TYPE



CARREFOUR GIRATOIRE EST

